

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2023

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 30

Café, thé, cacao et leurs succédanés; riz, pâtes alimentaires et nouilles; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; chocolat; crèmes glacées, sorbets et autres glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, assaisonnements, épices, herbes conservées; vinaigre, sauces et autres condiments; glace à rafraîchir.

Note explicative

La classe 30 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine végétale, à l'exception des fruits et légumes, préparées ou conservées pour la consommation ainsi que les adjuvants destinés à l'amélioration du goût des aliments.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons à base de café, cacao, chocolat ou thé;
- les céréales préparées pour l'alimentation humaine, par exemple : flocons d'avoine, chips de maïs, orge mondé, boulgour, muesli;
- les pizzas, les tourtes, les sandwiches;
- les fruits à coque enrobés de chocolat;
- les arômes alimentaires ou pour boissons, autres qu'huiles essentielles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- le sel à usage industriel (cl. 1);
- les arômes alimentaires ou pour boissons en tant qu'huiles essentielles (cl. 3);
- les infusions médicinales et les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- la levure à usage pharmaceutique (cl. 5), la levure pour l'alimentation animale (cl. 31);
- les boissons lactées aromatisées au café, cacao, chocolat ou thé (cl. 29);
- les potages, les bouillons (cl. 29);
- les céréales brutes (cl. 31);
- les herbes aromatiques fraîches (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31).